



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 57019

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les graves violations des droits humains, en particulier les nombreux homicides dus à un recours abusif à la force, en Israël et dans les territoires occupés. Il ressort en effet que les différentes commissions créées jusqu'ici n'ont eu qu'une portée et une durée limitées. Il semblerait qu'il manque un mécanisme permanent chargé de contrôler le respect des droits humains sur le terrain, qui ait la capacité de soulever des problèmes précis auprès des autorités, afin que celles-ci soient en mesure d'y remédier immédiatement. Il propose donc que soit créé un organisme international indépendant et impartial d'observateurs, doté de toute la liberté et le soutien nécessaires à l'exercice de ses prérogatives, et, qui serait chargé de manière permanente du respect des droits fondamentaux par toutes les parties. Il lui demande en conséquence quel est le sentiment du Gouvernement sur ce dossier ainsi que ses intentions.

Texte de la réponse

Le gouvernement français est très préoccupé par les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de la IV^e convention de Genève, dans cette région. Depuis le déclenchement de la crise actuelle, il dénonce le recours disproportionné à la force contre la population palestinienne et appelle les deux parties à tout faire pour enrayer le cycle de la violence. La France a, en particulier au cours de sa présidence de l'Union européenne, conduit ou participé aux différentes démarches des Quinze en ce sens. Elle a, avec ses partenaires, appelé instamment Israël à cesser immédiatement les exécutions extrajudiciaires de Palestiniens, et les autorités palestiniennes à renoncer définitivement aux condamnations à mort de personnes soupçonnées de collaboration avec Israël. Lors de la réunion de Charm el-Cheikh, en octobre dernier, la France a soutenu la création d'une commission d'établissement des faits sur le déclenchement de l'Intifadah. Celle-ci, présidée par l'ancien sénateur américain Mitchell et à laquelle participe pour l'Union européenne le haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune, M. Solana, a entamé ses travaux en décembre dernier. Son rapport devrait être remis prochainement. La France réaffirme son attachement à voir cette commission mener rapidement ses travaux, conformément au mandat qu'elle a reçu, qui prévoit également des propositions visant à prévenir la répétition des événements tragiques de ces derniers mois. La France est en outre favorable, dans le principe, à la création d'un mécanisme de protection des civils dans les territoires palestiniens, dont elle estime cependant qu'il ne pourra voir le jour que dans le cadre d'un accord des partis sur l'arrêt des violences. Elle a pris une part active aux travaux menés dernièrement au conseil de sécurité à ce sujet et avait tout mis en oeuvre, avec ses partenaires européens, pour que celui-ci se prononce de manière efficace et consensuelle, compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de paix, de la recrudescence des tensions et de l'urgence de la situation dans les territoires. En dépit de l'absence d'unité des membres du conseil sur le texte finalement présenté, un travail important a été accompli ces derniers jours et la France reste déterminée à persévérer dans ses efforts.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57019

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 503

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2372